



Bulletin de préconisation n°7 du 25/05/22

Réalisé par le : **CENTRE
TECHNIQUE
de l'
Olivier**

EN PARTENARIAT avec : les Chambres d'Agriculture (06, 83, 11, 26), GE Interfed, Civam Oléicole 13, Civam bio 66, Civam 84, SIOVB, Ceta d'Aubagne, A. Siciliano, Célia Gratraud

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

Sur le site internet de France Olive : <http://franceolive.fr/oleiculteur/bulletins-infolive-2022>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE, rendez-vous à cette adresse : <http://franceolive.fr/lettres-dinformations>

RÉSUMÉ DE LA SITUATION



Gestion hydrique des vergers

Sur la majorité des départements oléicoles, la plupart des variétés ont débuté leur floraison. Soyez donc vigilant au stress hydrique de vos oliviers pendant cette période cruciale.

Vous pouvez consulter dès à présent le bulletin technique [Eau'live n°2](#) ainsi qu'une [vidéo explicative](#), paru le 12 mai 2022 sur le site de [Franceolive.fr](#), en partenariat avec la Société Canal de Provence et de BRL exploitation.



Teigne de l'Olivier

D'après le BSV N°7 du 25 mai 2022, la pression de teigne est très hétérogène en fonction des secteurs et des parcelles observées, mais semble plus importante que celle observée en 2021. Le risque est évalué entre modéré et fort. Suivant votre situation (évaluation du risque, historique de dégâts, ...) et l'avancement de votre floraison, pensez à traiter avec un produit à base de *Bacillus Thuringiensis* (Bt), dès le stade boutons blancs ou l'observation de jeunes larves. Pensez à renouveler vos applications afin de couvrir l'ensemble de la période de présence des larves.



Maladies du feuillage

Les risques de contaminations par l'œil de paon et la cercosporiose diminuent avec l'augmentation des températures et la raréfaction des précipitations.

Si votre floraison a débuté, éviter les traitements cupriques.



Fertilisation

Des apports de Bores en application foliaire sont possibles mais sont à raisonner selon votre situation (besoin réel de l'arbre, disponibilité dans le sol, symptômes...).

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de France Olive (association française interprofessionnelle de l'olive). Le Centre Technique de l'Olivier dispose d'un contrat couvrant sa responsabilité civile professionnelle pour ses activités de conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi. ISSN : 2264 - 6701

Une partie des Travaux est financée par l'Union Européenne, l'Établissement National des Produits de l'Agriculture et de la Mer (FranceAgriMer) et France Olive (association française interprofessionnelle de l'olive), dans le cadre du Règlement délégué (UE) n°2017/1962 de la Commission du 9 Août 2017, modifiant le règlement délégué (UE) n°611/2014 et complétant le règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement Européen et du Conseil en ce qui concerne les programmes de soutien au secteur de l'Huile d'Olive et des Olives de Table.

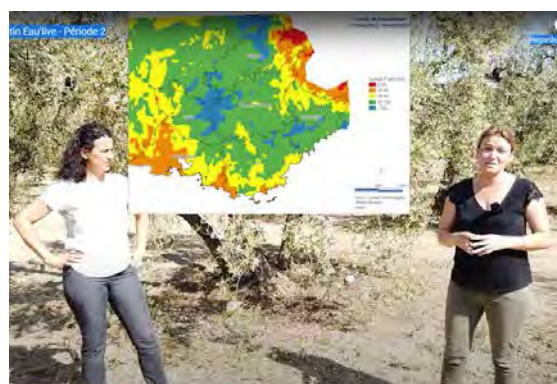
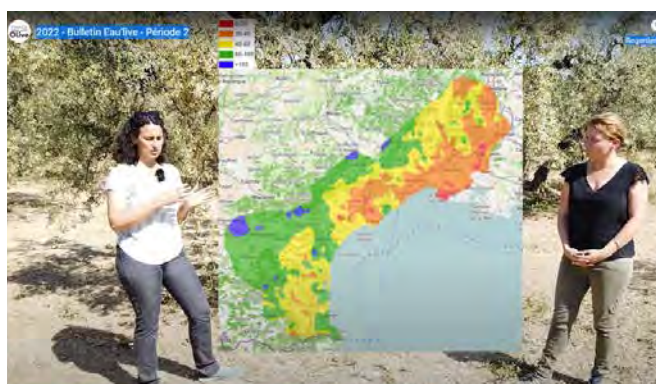




Gestion hydrique des vergers

Sur la majorité des départements oléicoles, la plupart des variétés ont déjà débuté leur floraison. En fonction de votre situation géographique, de votre historique de précipitation, des prévisions météorologiques et des caractéristiques de vos parcelles, soyez vigilant au stress hydrique de vos oliviers pendant cette période cruciale.

Pour vous aider dans la gestion hydrique de vos vergers France Olive, en partenariat avec la Société Canal de Provence (pour la région Sud) et BRL exploitation (pour la région Occitanie), publie un bulletin technique sur ce sujet. Une vidéo explicative ainsi que Le bulletin Eau'live N°2 et les cartes agro-climatiques par secteurs (Occitanie et région Sud) sont disponibles sur les sites de [France Olive](#), [BRL](#) et [SCP](#).



© France Olive, BRL et SCP

Extrait de la vidéo explicative, Occitanie à gauche (Maider Arregui, à gauche) et Région Sud à droite (Alice Ract Madoux, à droite).



Teigne de l'olivier

D'après le BSV n°7, des chenilles de teignes et leurs dégâts ont déjà été observés. Suivant les régions et les variétés, le stade de développement bouton blanc est en majorité soit atteint, soit dépassé. Un rappel sur la biologie du ravageur et les dégâts occasionnés est disponible sur le [BSV oléicole N°1](#) ou le [site de France Olive](#).

Préconisations

Suivant votre situation, si vous devez traiter il vous est conseillé d'utiliser un produit à base de *Bacillus Thuringiensis* (bactérie), communément désigné par les initiales Bt, en visant les chenilles de la génération anthophage. La plupart de ces produits de biocontrôle est autorisés en Agriculture Biologique et est disponible pour les amateurs.

Pour plus de précision sur les formulations disponibles, nous vous invitons à consulter le cahier de l'oléiculteur sans certiphyto à la page 13, en suivant le lien suivant : <https://franceolive.fr/wp-content/uploads/2021/11/2022-Cahier-de-l-oleiculteur-sans-certiphyto.pdf>



MODE D'ACTION ET EFFICACITÉ DES BT :

La matière active des produits à base de Bt est un mélange de toxine produite par la bactérie et de spores (forme de conservation de la bactérie). Ces produits sont des insecticides dit de contact actif, car ils vont être appliqué directement sur le végétal dans l'objectif d'être ingéré par les chenilles. **Le jeune stade de la génération anthophage est visé car c'est le stade où elles consomment le plus d'épiderme et où elles sont donc le plus sensible car elles vont ingérer une quantité létale de produit. Plus les chenilles vont grossir, plus la quantité nécessaire à les tuer sera importante.**



© Centre Technique de l'Olivier, Civism 66

Larve de la génération anthophage de teigne sur fleur (gauche), dégâts de chenille de teigne sur fleurs (droite).

Grâce à ce mode d'action spécifique, les produits à base de Bt ont l'avantage d'être très sélectifs, et donc d'être respectueux des insectes auxiliaires et des autres animaux. Ils présentent également l'avantage de limiter les risques d'apparitions de résistances.

France Olive a organisé vendredi dernier un webinaire intitulé « La teigne de l'olivier : présentation, surveillance et stratégie de lutte ». Un replay est disponible [sur le site de France Olive](#).

SPÉCIFICITÉS D'UTILISATION :

L'efficacité des traitements au Bt est directement liée aux spécificités d'utilisations :

Spécificités d'utilisation des produits à base de Bt	
Positionnement	Dès les premiers stades larvaires de la génération anthophage (début ou pic d'éclosion) observés généralement dès le stade bouton blanc (BBCH 59).
Renouvellement	- 7 à 10 jours après la première application s'il y a eu des précipitations dans les 24h après la première application. Les renouvellements sont très souvent nécessaires car il y existe une diversité d'éclosion des œufs liée à la diversité des variétés dans les oliveraies. - 2 à 6 applications/an (suivant les spécialités commerciales).
Volume de bouillie	2000L/ha Max. Veillez à mouiller suffisamment.

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



Stabilité	Les produits à base de Bt contiennent une toxine naturelle qui se dégrade rapidement (efficacité choc limitée à 24h) et à la lumière du soleil (photosensible). Il doit donc impérativement être appliqué en fin de journée/soirée.
Stockage	- Produit pas encore ouvert (emballage d'origine) : stocké dans un endroit frais et sec à des températures inférieures à 30°C, protégé de la lumière directe du soleil. La durée du stockage ne doit pas dépasser 2 à 3 ans (suivant la spécialité commerciale) - Une fois que l'emballage est ouvert, le stockage est déconseillé car l'efficacité n'est plus garantie.
Mélange	Nous déconseillons les mélanges. Si vous utilisez cependant ce produit en mélange il faudra bien vérifier que le pH de la bouillie est compris entre 4.5 et 8. Ne pas mélanger à des produits cupriques.
Lessivage	Le lessivage va principalement dépendre de la durée des précipitations. Si la durée est courte (2h), la pluie va remettre le produit appliqué et séché, en dissolution sans lessivage significatif. Par contre, s'il y a des pluies sur une durée plus longue (2 jours), la totalité du produit sera lessivé.

L'efficacité du traitement est également directement liée à la qualité d'application. Il vous est donc fortement conseillé de vérifier les réglages de votre matériel de pulvérisation.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'il existe un risque de ré-infestation de vos vergers depuis l'extérieur en fonction de l'environnement proche de vos parcelles (voisin oléiculteur qui n'a pas traité, plantes hôtes, ...).

FACTEURS DE RÉGULATION NATURELS

Les populations de teignes sont régulées naturellement par plusieurs facteurs biotiques et abiotiques. Des auxiliaires vont jouer un rôle non négligeable sur la régulation des œufs et des larves de teigne par prédation ou parasitisme. Des facteurs abiotiques interviennent également puisqu'on observe une mortalité des œufs en cas de fortes chaleurs ainsi qu'un mauvais développement des générations phyllophages en cas de température trop basse en mars-avril.

Il vous est donc conseillé d'en profiter, et de limiter la destruction des auxiliaires des cultures et/ou de leurs habitats (haies, bande enherbées, ...).

Pour avoir plus d'information sur ces facteurs de régulations naturels, ou sur les stratégies de lutte qui existent pour lutter contre la teigne tout en préservant ses ennemis naturels, nous vous conseillons les revues techniques du Nouvel Olivier n°127 et 128 (conditions d'abonnement disponibles [sur le site de France Olive](#)).



© Le Nouvel Olivier

Couverture des magazines « Le Nouvel Olivier » n°127 et 128, contenant un bulletin bibliographique sur la teigne.

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

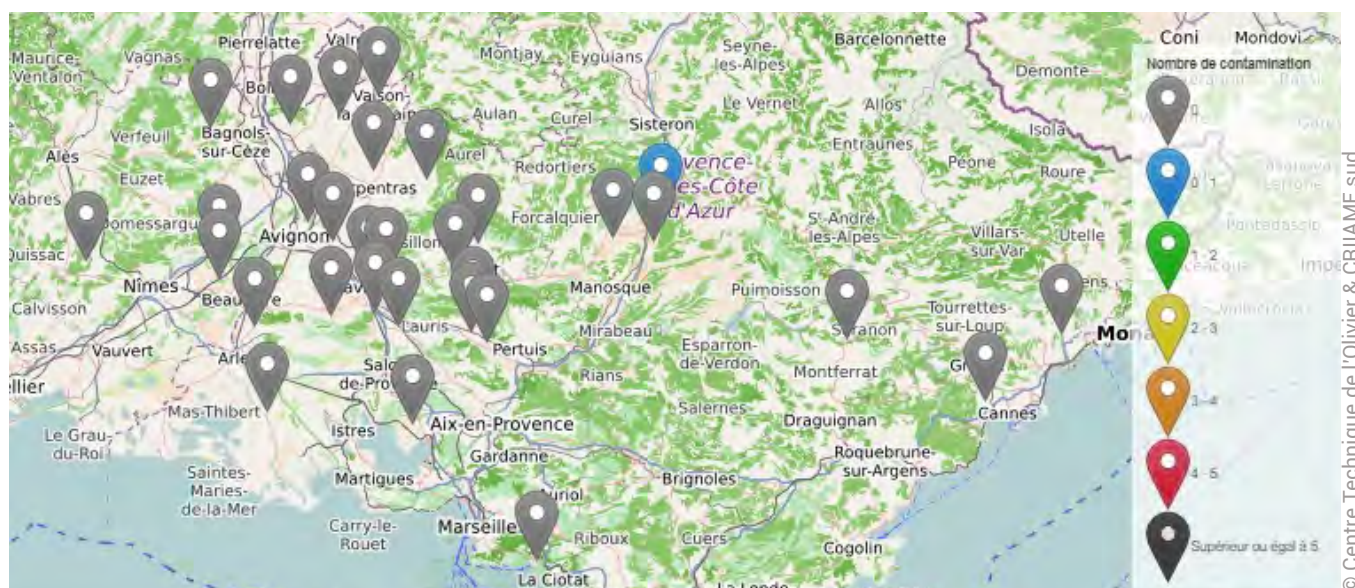
Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



Maladies du feuillage

Évaluation du risque

Le modèle œil de paon, qui utilise les données météorologiques du réseau de stations du CRIIAM sud, prend en compte les précipitations et les températures, et permet une estimation par secteur et par période, du nombre d'épisodes potentiellement contaminants. La carte ci-dessous représente cette estimation depuis le 13 mai dernier jusqu'au 22 mai.



Carte du nombre d'évènement potentiellement contaminant pour la maladie de l'œil de paon.

D'après le modèle œil de paon, sur les départements de la région Sud, il ne semble pas y avoir eu d'épisodes potentiellement contaminants au cours des deux dernières semaines, sauf peut-être sur la commune des Mées (curseur bleu dans le 04) où un épisode est indiqué, suite à un orage.

Ces informations sont uniquement issues de données agrométéorologiques et sont donc à adapter à votre situation. L'estimation du nombre d'épisodes potentiellement contaminants est en effet liée à un modèle informatique qui détermine si les conditions climatiques sont favorables à des contaminations. Cette estimation n'est cependant valable uniquement dans les vergers en présence d'inoculum et en l'absence de protection.

En régions Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes, nous ne disposons pas encore de données agrométéorologiques permettant de faire fonctionner ce modèle œil de paon. Toutefois si vos conditions climatiques ont été assez similaires à celles enregistrées en région Sud, il est possible que la situation contaminante soit également similaire, sur cette période.

France olive organise un webinaire sur les maladies du feuillage qui vous sera proposé à la fin de l'été pour anticiper la deuxième période à risque.

Préconisations :

Les risques de contaminations par l'œil de paon et la cercosporiose sont censés diminuer avec les conditions climatiques récemment observées : augmentation des températures (>25°C) et raréfaction des précipitations.

Nous vous rappelons que, suivant votre situation (inoculum, historique de traitement, avancement de la floraison, ...), et s'il

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



vous reste une application sur votre planning de protection du printemps, il vous est conseillé de garder vos traitements pour la sortie de l'été/début de l'automne, seconde période de contamination.



Fertilisation

L'apport de bore par une applications foliaire en encadrement de la floraison peut améliorer votre production mais pas de façon systématique. Cela dépend en effet des besoins réels de l'arbre (d'où la nécessité d'analyse de feuille), mais également de la présence de bore dans le sol et de sa disponibilité (d'où la nécessité d'analyse de sol). Le bore n'est pas un stimulateur de floraison mais un élément indispensable à la germination du pollen : **l'apport de bore n'a un effet qu'en cas de réelle carence.** De plus, si vos arbres ne sont pas en bonne condition (état sanitaire, taille, stress hydrique, ...), l'apport de bore n'aura aucun effet. Le fait d'évaluer ces différents critères peut vous permettre de faire des économies en apportant uniquement ce dont vos arbres ont besoin.